ETAT DE LA LOUISIANE vs. E. S. W...EGER.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq (5) certains lots de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Canal, Locust et Olympia, désignés comme lots Nos. 10, 11, 12, 13 et 14 dans l'ilet No. 318; les dits lots Nos. 11, 12, 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Murat sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 10 mesure 36 pieds de face à la rue Gasquet, 11 pieds 9 pouces à la rue Murat sur 60 pieds de profondeur d'un coté et 100 pieds 11 pouces de l'autre coté. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1873, 1874, 1877 et 1878, montant à $15 90.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. SUC. D'ELLEN WILSON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 Septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Villeré, Commune et Gasquet, désigné comme lot No. 13 dans l'ilet No. 368; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Villeré sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1871, 1874 et 1878, montant à $112 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JAMES WARD.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882 et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Poydras, Dryades et Perdido, désigné comme lot No. 10 dans l'ilet No. 279; le dit lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue Dryades sur 95 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1874 et 1876, montant à $34 80.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. SUC. DE P. N. WOOD.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Lower Line, Venus, Bernadotte et Agiles, désigné comme l'ilet No. 745; le dit ilet No. 745 mesure 391 pieds sur 360 pieds, ainsi que six lots de terre dans le même ilet, de face au Shell Road, mesurant 190 pieds sur 163 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1873, 1874, 1875, 1876 et 1878, montant à $65 35.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. VEUVE PATRICK WALSH.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annunciation, Delord, Constance et Peyfarré, désigné comme lot No. 9; le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Annunciation sur 76 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1870, 1871, 1875 et 1876, montant à $230 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. IVES WATERS et J. GILLESPIE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Poydras, désigné comme lot No. 19 dans l'ilet No. 460; le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue Poydras sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $36 60.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. A. J. WRIGHT.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Willow, Gravier et Commune, désigné comme lot No. 20 dans l'ilet No. 432; le dit lot No. 20 mesure 27 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1872, 1873, 1874, 1875, 1877 et 1878, montant à $73 55.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. SUC. DE P. N. WOOD.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 Septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion (triangulaire) de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Félicité et Thalie (triangle) désignée comme ci-dessus dans l'ilet No. 169; la dite portion (triangulaire) de terre mesure 16 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Thalie sur 3 pieds 11 pouces et 3 lignes sur le coté du triangle. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1872, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $12 50.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. B. J. WEST.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civil de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux (2) certains lots de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Girod et Lafayette, désignés comme lots Nos. 7 et 8; les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent ensemble 28 pieds 5 pouces de face à la rue Magazine sur 171 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1873 et 1878, montant à $580 50.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. VEUVE PAT. WALSH.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annunciation, Delord, Constance et Peyfarré, désigné comme lot No. 8 dans l'ilet No. 121; le dit No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Annunciation sur 73 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1872, 1874, et 1877, montant à $156 50.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme W. H. WHEATON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Félicité et Polymnie, désigné comme lot No. 2 dans l'ilet No. 297; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Polymnie sur 160 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1871, 1873, 1874, 1875, 1876 et 1878, montant à $466 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme M. E. WALSH.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 14 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Huit (8) certains lots de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Banks, Palmyra, Olympia et St. Patrick, désignés comme lots Nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'ilet No. 621; les dits lots Nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 mesurent chaque 31 pieds de face à la rue Banks, sur 100 pieds de profondeur. Le lot No. 24 forme l'encoignure des rues Banks et St. Patrick.

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Banks, Palmyra, Olympia et St. Patrick, désigné comme lot No. 25; le dit lot No. 25 mesure 32 pieds de face à la rue St. Patrick, sur 157 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $38 06.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JNO. WATSON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 14 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Jane, Bolivar, Perdido et Gravier, désigné comme le lot No. 8 dans l'ilet No. 456; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Perdido sur 129 pieds de profondeur, et forme l'encoignure des rues Perdido et St. Jane. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1877, montant à $26 90.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. WM YOUNG.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre (4) certains lots de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Kratz, Tchoupitoulas et Thalie, désignés comme les lots Nos. 16, 17, 18 et 19 dans l'ilet No. 46; les dits lots Nos. 16, 17, 18 et 19 mesurent chacun, 45 pieds 3 pouces de face à la rue Thalie sur 59 pieds 10 pouces de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $285 50.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. EDWARD ZERDLER.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commune, Rendon, Gravier et Lopez, désigné comme lot No. 17 dans l'ilet No. 664; le dit lot No. 17 mesure 31 pieds de face à la rue Commune sur 156 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1877 et 1878, montant à $ 62.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants, permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JAS. E. ZACHARIE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En Vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre (4) certains lots de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Banks, Dorgenois et Broad, désignés comme lots 2 A, 3 A, 4 A et 5 A dans l'ilet No. 569; les dits lots mesurent 121 pieds de face à la rue Banks sur 121 pieds de profondeur.

Sept (7) certains lots de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Banks, Dorgenois et Broad, désignés comme lots Nos. 1 A, 12 A, 13 A, 14 A, 15 A, 16 A et 17 A, dans l'ilet No. 562; le dit lot No. 1 A mesure 33 pieds de face à la rue Banks sur 120 pieds de profondeur, et les dits lots Nos. 12 A, 13 A, 14 A, 15 A, 16 A et 17 A mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Banks sur 163 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $77 60.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions; Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. ED. ZERDLER.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commune, Mandeo, Lopez et Gravier, désigné comme lot No. 17 dans l'ilet No. 664; le dit lot No. 17 mesure 31 pieds de face à la rue Commune, sur 156 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1876, montant à $2 90.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants, permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. J. W. ZACHARIE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Liberté, Commune et Gasquet, désigné comme lot No. 22; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Commune sur 80 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1871, 1874 et 1876, montant à $160 50.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. CARL LINK ZINK.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En Vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 20ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Melpomène et Terpsichore, désigné comme lot No. 7 dans l'ilet No. 210; le dit lot No. 7 mesure 27 pieds 3 pouces de face à la rue Melpomène sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1876, montant à $11.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes du 3eme District de Levee, de Proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—TROISIEME DISTRICT DE LEVEE—PAROISSE D'ORLEANS, CINQUIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siége la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 20ème jour d'octobre, A. D. 1883, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes accessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

ALEXA...—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... Un demi de deux lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné le Raccourci et la propriété vendue par le Dr. P. R. Puissan, désigné comme un demi des lots Nos. 7 et 8; le dit demi des lots Nos. 7 et 8 mesure 40 pieds de face au Raccourci sur 120 pieds de profondeur.

ALDRICH, L. D.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$3 50. Deux certains demis de deux lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peter, Poudrière, Alix et Bouny, désignés comme un demi du lot No. 1 et un demi du lot No. 2 de l'ilet No. 6; les dits demis des lots Nos. 1 et 2 forment l'encoignure des rues Peter et Poudrière et mesurent 30 pieds de face ... sur ... pieds de profondeur.

ALLISON, RICHARD—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......25c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public et Leesburg, adjoignant la plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 34; le dit lot No. 34 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 120 pieds de profondeur.

ALGIERS' BENEVOLENT ASSOCIATION—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......25c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Monroe, Franklin et De Armas, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 177; le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Decatur sur 120 pieds de profondeur.

ASHTON, Mme JAMES—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ....$3 50. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Washington, Peter et Webster, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 6; le dit lot No. 3 mesure 24 pieds de face à la rue Patterson sur 113 pieds de profondeur.

ASHTON, Mme JAMES—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ....$6 00. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Washington, Peter et Webster, désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 61; les dits lots Nos. 7 et 8 forment l'encoignure des rues Patterson et Washington et mesurent 60 pieds de face à la rue Patterson sur une profondeur de 105 pieds d'un coté et 113 pieds de l'autre coté.

ANTOINE, CHARLES—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......50c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Raccourci et la propriété vendue par le Dr. P. R. Puissan, désigné comme lot No. 10; le dit lot No. 10 mesure 40 pieds de face au Raccourci sur 120 pieds de profondeur.

ANTOINE, CHARLES—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......50c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Raccourci et la propriété vendue par le Dr. P. R. Puissan, désigné comme lot No. 9; le dit lot No. 9 mesure 40 pieds de face au Raccourci sur 120 pieds de profondeur.

BAUSSAUR, PAUL—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$1 75. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Raccourci et la propriété vendue par le Dr. P. R. Puissan, désigné comme lot No. 2; le dit lot No. 2 mesure 40 pieds de face au Raccourci sur 120 pieds de profondeur.

BAILEY, RICKSON—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ..... 60c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété vendue par A. Camus, borné par le Chemin Public au-dessus par les terres de marais et au-dessous par la propriété de T. Camus, faisant partie du No. 5, désigné comme lot No. 27; le dit lot No. 27 mesure 42 pieds de face au Chemin Public sur 170 pieds de profondeur.

BEMIS, PAUL et A. CHERRY—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 50c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Webster, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 73; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur.

BOLDING, EPRIM—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public et Leesburg, attenant à la plantation de Trépagnier, désigné comme lot No. 60; le dit lot No. 60 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 160 pieds de profondeur.

BROUSSARD, ROSAMOND—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bringier, Franklin, Monroe et Magellan, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 280; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur 125 pieds de profondeur.

BURKE, PATRICK—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$2 ... Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Elmire, Peter et Alix, désigné comme lot No. 9 dans l'ilet No. 41; le dit lot No. 9 mesure 29 pieds 7 pouces de face à la rue Pacifique sur 124 pieds de profondeur.

BLACK, JAS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$4 00. Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Peter, Chestnut et Alix, désignés comme lots Nos. 24 à 26 de l'ilet No. 40; les dits lots Nos. 24 à 26 forment l'encoignure des rues Elmire et Peter et mesurent 95 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur.

BROWN, GEORGE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$1 ... Un demi d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Jefferson, Madison et Newton, désigné comme un demi du lot No. 6 de l'ilet No. 184; le dit demi du lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Decatur sur 160 de profondeur.

BOHR, MINEUR ELIZABETH—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$3 50. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Franklin, De Armas et Decatur, désignés comme lots Nos. 22 et 23 de l'ilet No. 187; les dits lots Nos. 22 et 23 mesurent 64 pieds de face à la rue Monroe sur 120 pieds de profondeur.

BROOKS, CAROLINE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Franklin, Socrates et Lapeyrouse, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 219; le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur 160 pieds de profondeur.

BROOKS, DENNIS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Franklin, Socrates et Lapeyrouse, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 219; le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur 120 pieds de profondeur.

BANNESTER, RICHARDSON—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 50c. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues LeBoeuf, Canal, Market et Eveline, désignés comme deux lots de l'ilet No. 110; les dits 2 lots mesurent 60 pieds de face à la rue LeBoeuf sur 120 pieds de profondeur.

BROWN, JOHN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$2 00. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Webster, Eliza, Washington et Eveline, désignés comme les lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 100; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 31 pieds 7 pouces de face à la rue Webster sur 133 pieds de profondeur.

BORMAN, HENRY, Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$3 00. Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Webster, Jackson, Washington et Market, désignés comme lots Nos. 8, 9 et 10 de l'ilet No. 120; les dits lots Nos. 8, 9 et 10 forment l'encoignure des rues Webster et Jackson et mesurent 90 pieds 3 pouces de face à la rue Webster sur 121 pieds 3 pouces de profondeur.

BENNETT, ALEXANDER—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 50c. Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bringier, Magellan, Orléans et Odéon, désigné comme le demi de l'ilet No. 19 (Tunisburg); le dit demi ilet mesure 143 pieds de face à la rue Bringier sur 319 pieds de profondeur.

BRIGGS, MARY—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......25c. Un certain demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Jefferson, Madison et Newton, désigné comme un demi du lot No. 6 de l'ilet No. 184; le dit demi du lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Decatur sur 160 pieds de profondeur.

BENBURY, Mme R. A. C.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$4 00. Partie de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bouny, Delaronde, Peter et Poudrière, désignée comme une partie des lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 5; la dite partie des lots Nos. 9 et 10 mesure 62 pieds de face à la rue Bouny sur 160 pieds de profondeur.

BRADFORD, ISAAC ET BENJ. WALLIS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$7 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Newton, Franklin et Decatur, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 182; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Monroe et Newton et mesure 64 pieds de face à la rue Monroe et 73 pieds à l'arrière sur une profondeur de 89 pieds d'un coté et 84 pieds l'autre coté.

BERRY, JOHN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$1 0... Un certain lot et un demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Jackson, Monroe et Homer, désignés comme lot No. 1 et un demi du lot No. 2 de l'ilet No. 151; le dit lot No. 1 et le demi du lot No. 2 forment l'encoignure des rues Madison et Jackson et mesurent 64 pieds de face à la rue Madison sur 160 pieds de profondeur.

BENNETT, ALEXANDER—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 50c. Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bringier, Magellan, Odéon et Orléans, désigné comme le demi de l'ilet No. 19 (Tunisburg); le dit demi ilet mesure 143 pieds de face sur 380 pieds de profondeur.

BIRD, Vve DAVID—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$2 50. Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Valette, Verret, Jackson et Market, désignés comme lots Nos. 7, 8 et 9 de l'ilet No. 125; les dits lots Nos. 7, 8 et 9 mesurent 93 pieds de face à la rue Valette, sur 186 pieds de profondeur d'un coté et 158 pieds de l'autre coté.

BRODTMAN, VEUVE W. C.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delaronde, Lavergne, Peter et Barthélemy, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 16; le dit lot No. 3 mesure 31 pieds de face à la rue Delaronde sur 120 pieds de profondeur.

HERIK, JOHN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Canal, sur la propriété vendue par B. Lacoste, et restant non vendu, deuxième division, désigné comme lot No. 2; le dit lot No. 2 mesure 61 pieds de face à la rue Canal sur 120 pieds de profondeur.

BUCKLEY, EDWARD—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$4 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Madison, Jefferson et Homer, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 152; le dit lot No. 7 forme l'encoignure des rues Jackson et Madison et mesure 60 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur.

BUTLER, JORDAN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ....$1 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Madison, DeArmas et Decatur, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 186; le dit lot No. 12 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur 120 pieds de profondeur.

CALVERIE, E.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à .... 25c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hancock, Franklin, Magellan et Bringier, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 281; le dit lot No. 9 mesure 61 pieds de face à la rue Hancock sur 160 pieds de profondeur.

CALVERIE, E.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 75c. Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hancock, Bringier, Magellan et Franklin, désignés comme lots Nos. 10, 11 et 12 de l'ilet No. 281; les dits lots Nos. 10, 11 et 12 forment l'encoignure des rues Hancock et Ringier et mesurent 120 pieds de face à la rue Hancock sur 160 pieds de profondeur.

CASEY, J. B.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 25c. Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Atlantique, Pacifique, Lapeyrouse et De Armas, désignée comme une portion de l'ilet No. 208.

CAMUS, VEUVE THEODORE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$4 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 3 (propriété de plantation); le dit lot No. 3 mesure 2 arpents de face en arrière de la propriété des Etats-Unis sur 25 arpents de profondeur.

CALVERIE, E.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 25c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Bringier, Magellan et Hancock, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 281; le dit lot No. 3 mesure 64 pieds de face à la rue Franklin sur 160 pieds de profondeur.

CAMUS, VEUVE THEODORE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$10 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 6 (propriété de plantation); le dit lot No. 6 mesure 1 arpent de face à la rivière Mississippi sur 40 arpents de profondeur.

CLAY, FRANCIS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ....$2 50. Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Church, Jefferson et Market, désignée comme une partie du lot No. 5, de l'ilet No. 88; la dite partie du lot No. 5 mesure 35 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 31 pieds d'un coté et de 60 pieds de l'autre.

CASTELIN, SUCCESSION J.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 60c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Pacifique, Homer et Jackson, désigné comme lot No. 16, de l'ilet No. 145; le dit lot No. 16 mesure 32 pieds de face à la rue Elmire sur 36 pieds de profondeur.

CANARD, LEWIS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ....$2 00. Un certain demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Madison, Homer et Jefferson, désigné comme un demi du lot No. 7 dans l'ilet No. 153; le dit demi du lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Newton sur 120 pieds de profondeur.

CAMUS, J. F.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 25c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Atlantique, Homer et Newton, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 161; le dit lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue Pacifique sur 128 pieds de profondeur.

CERES, SUCCESSION DE J.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 50c. Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bringier, Magellan, Orléans et Odéon, (Tunisburg), désigné comme le demi ilet No. 19; le dit demi ilet No. 19 mesure 143 pieds de face à la rue Bringier sur 319 pieds de profondeur.

COOK, ABRAM—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 25c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public et Leesburg, adjoignant la plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 50; le dit lot No. 50 mesure 30 pieds de face au Chemin Public sur 160 pieds de profondeur.

CAHILL, EDW.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$4 50. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Alix, Valette, Olivier et Eliza, désignés comme lots Nos. 28 et 29 de l'ilet No. 81; les dits lots Nos. 28 et 29 mesurent 57 pieds 4 pouces de face à la rue Alix, avec une profondeur de 160 pieds d'un coté et 166 de l'autre coté.

COYNE, P.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$2 50. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Elmire, Market et Eveline, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 114; le dit lot No. 3 mesure 29 pieds de face à la rue Pacifique sur 128 pieds de profondeur.

CHARLES, ISIDORE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ....$1 50. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Raccourci, propriété vendue par Dr. R. Puissan, désigné comme lot No. 5; le dit lot No. 5 mesure 40 pieds de face au Raccourci sur 120 pieds de profondeur.

CRANE, EDW.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$1 50. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Alix, Peter, Barthélemy et Seguin, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 16; le dit lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue Alix sur 126 pieds de profondeur.

CLAISSIE, FRANCISCA—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$5 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, propriété de plantation adjoignant Leesburg, 2ème division, désigné comme lot No. 41; le dit lot No. 41 mesure 1 arpent de face sur le Chemin Public sur 40 arpents de profondeur.

COURTNEY, PATRICK—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à $6 00. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Valette, Peter, Olivier et Delaronde, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. 31; les dits lots Nos. 17 et 18 forment l'encoignure des rues Valette et Peter et mesurent 57 pieds de face à la rue Valette sur profondeur de 166 pieds d'un coté et 131 pieds de l'autre coté.

CRAIG, M... W.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Alix, Bouny, Seguin et Eliza, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 85; les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 61 pieds de face à la rue Alix sur 120 pieds de profondeur.

CAZERAS, Mme ...—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$2 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Valette, Chestnut, Alix et Eliza, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 80; le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Valette sur 171 pieds de profondeur.

COYLE, WM. G.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ....50c. Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Market, Eliza, Poudrière et Church, désignée comme partie du lot No. 2 de l'ilet No. 40; la dite partie du lot No. 2 forme l'encoignure des rues Market et Eliza et mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Market sur 114 pieds de profondeur.

CONNOR & CO., Vve S.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$1 50. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Valette, Homer et Verret, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 149; le dit lot No. 5 forme l'encoignure des rues Jackson et Valette et mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur 160 pieds de profondeur.

COOPER, JOHN et C. WILLIAMS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 75c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Socrates, Lapeyrouse, Monroe et Franklin, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 219; le dit lot No. 12 mesure 40 pieds de face à la rue Socrates sur 120 pieds de profondeur.

DELILLE, ARMAND—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.... 50c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Homer, Jackson, Monroe et Franklin, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 150; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Homer sur 120 pieds de profondeur.

DANIELS, WM. D.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Jackson, Pacifique et Homer, désignés comme lots Nos. 18 à 20 de l'ilet No. 146; les dits lots Nos. 18 à 20 forment l'encoignure des rues Elmire et Jackson et mesurent 90 pieds de face à la rue Elmire sur 123 pieds de profondeur.

DELILLE, Mlle J. O.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 75c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Eliza, Pacifique et Alix, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 78; le dit lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Elmire sur 124 pieds de profondeur.

DENNIS, R. et W.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 50c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Decatur, Monroe et De Armas, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 186; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur 120 pieds de profondeur.

DELCAZAL, DELMAR—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$3 75. Un certain demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Propriété de Plantation, adjoignant Leesburg, désigné comme un demi du lot No. 29; le dit demi du lot No. 29 mesure un demi arpent de face au Chemin Public sur 40 arpents de profondeur.

DELCAZAL, DELMAR—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$3 75. Un certain demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public deuxième division, Propriété de Plantation adjoignant Leesburg, désigné comme un demi du lot No. 29; le dit demi du lot No. 29 mesure un demi arpent de face au Chemin Public sur 40 arpents de profondeur.

De BOUCHEL, O. et E.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$2 00. Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la Rivière Mississippi (batture,) Propriété Camus, désignée par le No. 5; la dite portion de terre mesure un arpent de face à la Rivière Mississippi.

DIAMOND, JASPER—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à .... 75c. Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, De Armas, Monroe et Franklin, désignés comme lots Nos. 2, 3 et 4 de l'ilet No. 187, les dits lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent 93 pieds de face à la rue Decatur sur 120 pieds de profondeur.

DARNEY, MARIA—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ....$2 20. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, Leesburg, adjoignant la plantation Trépagnier, désignés comme lots Nos. 53 et 54, les dits lots Nos. 53 et 54 mesurent 80 pieds de face au Chemin Public sur 160 pieds de profondeur.

DELISLE, VEUVE CAROLINE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$2 50. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Seguin, Peter, Bouny et Delaronde, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 8, le dit lot No. 11 mesure 31 pieds de face à la rue Seguin sur 160 pieds de profondeur.

DE FUENTES, P. F.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à .... 40c. Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Valette, Verret, Decatur et Newton, désignés comme lots Nos. 4, 5 et 6 de l'ilet No. 191; les dits lots Nos. 4, 5 et 6 mesurent 90 pieds de face à la rue Valette sur 60 pieds de profondeur.

DE BOUCHEL, O. et VICTOR—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$3 50. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Market, Jackson, Elmire et Pacifique, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 128; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 55 pieds de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur.

DOYLE, JAS.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$1 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Chestnut, Peter et Alix, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 40; le dit lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur.

DOUGHERTY, J. W.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ....$4 50. Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Thayer, Atlantique et Pacifique, désignés comme lots Nos. 3 à 5 de l'ilet No. 46; les dits lots Nos. 3 à 5 mesurent 82 pieds de face à la rue Patterson traversant à Thayer sur 163 pieds de profondeur d'un coté et 1?8 pieds de l'autre coté.

DOUGHERTY, J. W.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ....$1 75. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Patterson, Thayer, Atlantique et Peter, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 51; le dit lot No. 8 mesure 27 pieds de face à la rue Patterson sur 126 pieds de profondeur.

DOUGHERTY, J. W.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ....$2 50. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Thayer, Atlantique et Peter, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 51, le dit lot No. 9 mesure 27 pieds de face à la rue Patterson sur 126 pieds de profondeur.

DOUGHERTY, J. W.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ....$7 50. Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Homer, Jackson, Atlantique et Peter désigné comme l'ilet No. 144, le dit ilet No. 144 mesure 323 pieds sur 267 pieds.

DONNER, MICHAEL J.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$2 50. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Eveline, Eliza et Elmire, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 97; le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Pacifique et Eveline et mesure 31 pieds de face à la rue Pacifique sur 120 pieds de profondeur.

... VEUVE ...—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$1 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Seguin, ..., Peter et Alix, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 7; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Seguin sur 127 pieds de profondeur.

DAVIS, HESTER—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 50c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Valette, Verret, Newton et Homer, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 157; le dit lot No. 5 mesure 32 pieds 2 pouces de face à la rue Valette sur 100 pieds de profondeur.

EAMES, E. J. et WM. SWEET—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 50c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin Public, les rues Odéon, Orléans et Homer, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 1 (Tunisburg); le dit lot No. 7 mesure 31 pieds de face au Chemin Public sur 186 pieds de profondeur.

EAMES, E. J. et WM. SWEET—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 50c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin Public, les rues Odéon, Orléans et Homer, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 1, (Tunisburg); le dit lot No. 8 mesure 31 pieds de face au Chemin Public sur 174 pieds de profondeur.

EAMES, E. J. et WM. SWEET—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 50c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin Public, les rues Odéon, Orléans et Homer, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 1 (Tunisburg); le dit lot No. 9 mesure 31 pieds de face au Chemin Public sur 141 pieds de profondeur.

EAMES, E. J. et WM. SWEET—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 50c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin Public, les rues Odéon, Orléans, et Homer, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 1 (Tunisburg); le dit lot No. 10 mesure 31 pieds de face au Chemin Public sur 138 pieds de profondeur.

EAMES, E. J. et WM. SWEET—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 50c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin Public, les rues Orléans, Odéon et Homer, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 1 (Tunisburg); le dit lot No. 11 forme l'encoignure du Chemin Public et la rue Orléans et mesure 31 pieds de face au Chemin Public sur 128 pieds de profondeur.

EVERETTE, HENRIETTA—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$1 60. Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, De Armas, Valette et Decatur, désignés comme lots Nos. 12 à 22 de l'ilet No. 190; les lots Nos 12 à 15 forment l'encoignure des rues Chestnut et De Armas et mesurent 129 pieds de face à la rue Chestnut sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 16 et 17 mesurent 64 pieds de face à la rue Chestnut sur 138 pieds de profondeur, les lots Nos. 18 à 21 forment l'encoignure des rues Chestnut et Decatur et mesurent 129 pieds de face à la rue Chestnut sur 120 pieds de profondeur, le lot No. 22 mesure 33 pieds de face à la rue Decatur sur 120 pieds de profondeur.

ESNARD, CHAS. E. et MARIE H.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$1 ... Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Eliza, Alix, Chestnut et Elmire, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 79; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Eliza sur 120 pieds de profondeur.

ESNARD, VEUVE C. B.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$5 00. Trois (3) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Alix, Eliza et Elmire, désignés comme lots Nos. 8 à 10 de l'ilet No. 79; les dits lots Nos. 8 à 10 mesurent 95 pieds de face à la rue Chestnut sur 120 pieds de profondeur.

EVANS, Mme M.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à .... 25c. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Valette, Verret, Newton et Homer, désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 157, les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent 60 pieds 4 pouces de face à la rue Valette sur 88 pieds de profondeur.

EVANS, EDWARD.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ....$1 50. Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public Leesburg, adjoignant la plantation Trepagnier, désignés comme lots Nos. 1 à 3, les dits lots Nos. 1 à 3 mesurent 120 pieds de face au Chemin Public sur 160 pieds de profondeur.

ELASKY, ADOLPHE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ....$1 25. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la propriété vendue par A. Camus, borné par le Chemin Public, terre de marais au-dessus et au-dessous par la propriété de T. Camus, faisant partie du No. 5, les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent 96 pieds de face sur le Chemin Public sur 170 pieds de profondeur.

EVERETTE, HARRIETTE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 15c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues De Armas, Chestnut, Valette et Decatur, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 190, le dit lot No. 11 mesure 25 pieds de face à la rue DeArmas sur 120 pieds de profondeur.

ELLIOT, MANUEL—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...$10 0... Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, propriété de plantation, adjoignant Leesburg, désigné comme lot No. 31, le dit lot No. 31 mesure 2½ arpents de face sur le Chemin Public sur une profondeur de 70 arpents d'un coté et 75 arpents de l'autre coté.

FRILOT, A. F.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$1 ... Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Monroe, Franklin et Homer, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 150, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Jackson et Monroe et mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur.

FREEMAN, ELI et JOHN EDWARDS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$1 ... Un certain lot et un demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Raccourci, propriété vendue par le Dr. P. A. Puissan, désignés comme lot No. 6 et un demi du lot No. 7; le dit lot No. 6 mesure 40 pieds de face au Raccourci sur 120 pieds de profondeur; le dit demi du lot No. 7 mesure 40 pieds de face au Raccourci sur 120 pieds de profondeur.

FINNEGAN, SUC. MARY—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ......$2 00. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delaronde, Patterson, Valette et Olivier, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 30; le dit lot No. 22 mesure 2? pieds de face à la rue Delaronde sur 97 pieds de profondeur.

FOREY, G. C.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... $0 60. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Thayer, Atlantique, Peter et Pacifique, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 47; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Thayer et Atlantique et mesure 54 pieds 10 pouces de face à rue Thayer sur 120 pieds de profondeur.

FOREY, G. C.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 75c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Atlantique, Thayer, Peter et Pacifique, désigné comme lot No. 25 de l'ilet No. 47; le dit lot No. 25 mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Atlantique sur 128 pieds 10 pouces de profondeur.

FUCHS, CHARLES—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à ...... 40c. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Homer, Jefferson, Madison et Jackson, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 152; le dit lot No. 3 forme l'encoignure des rues Homer et Jefferson et mesure 64 pieds de face à la rue Homer sur 120 pieds de profondeur.